

# L'ETIQUETAGE NUTRITIONNEL DES FROMAGES FERMIERS AOP OSSAU-IRATY

AVRIL 2018

**Depuis le 13 décembre 2016, l'étiquetage des valeurs nutritionnelles des denrées alimentaires préemballées est rendu obligatoire\* par le règlement INCO (1169/2011).**

Le Syndicat AOP Ossau-Iraty a réalisé une campagne d'analyses pour déterminer les valeurs nutritionnelles du fromage AOP Ossau-Iraty.

Elles sont les suivantes :

NUTRIMENTS	UNITES	VALEURS	Tolérance +/- 20 %
Energie	kJ/kcal	1799/434	347,1/520,8
Matières Grasses dont	g/100g	37	29/45
Acides Gras Saturés	g/100g	24	19,2/28,8
Glucides dont	g/100g	1.64	0/3,64
Sucres		<0.2	0/2,2
Protéines	g/100g	24	19,2/28,8
Sel	g/100g	1.7	1,36/2,04

Ces valeurs apparaissent dorénavant dans la table officielle de l'ANSES : la table CIQUAL.

Ainsi, tous les opérateurs de l'AOP Ossau-Iraty peuvent faire référence à ces valeurs pour décrire leur fromage.

\* Toutefois, il existe une dérogation, les valeurs nutritionnelles ne sont pas obligatoirement à renseigner pour les produits :

*Vendus dans les établissements de détail, sur les marchés, vente à la ferme, tout circuit court y compris épiceries et GMS*

+

*Vendus dans un rayon < 100 km autour du lieu de transformation*

+

*Fabriqués dans des établissements répondant au critère de microentreprise (moins de 10 travailleurs et moins de 2 millions d'euros de chiffres d'affaires)*

**POUR+ D'INFO :**



SYNDICAT OSSAU-IRATY – Julie BRETOS  
 APEZETXEA – 64120 OSTABAT-ASME  
 Tél. 06 84 53 34 16 - 05 59 37 86 61 / Fax 05 59 37 81 04  
 jb@ossau-iraty.fr

